

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 36

Artikel: Boutades
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190549>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le grand Paris. — Ils sont d'une insolence,
Tous ces messieurs ; mais à Grange à Canard
Venez un peu, vous verrez un gaillard,
Bon citoyen, solide à la réplique.
Elle est bien drôle, au moins, leur république.
Mais c'est fini ; je ne dirai plus mot,
Car on pourrait me prendre pour un sot.
Dieu de bonté ! quel tas de cheminées !
Mais je les eus bientôt examinées,
Et descendis jusques au restaurant :
Mon estomac désirait un calmant.
J'ouvre la porte, un garçon me regarde,
Moi je lui dis : Garçon, de la moutarde
Et trois décis ! — Monsieur veut-il manger
A la carte ? — Oh ! j'ai le temps d'y songer.
Apportez-moi du pain, une fourchette ;
J'ai dans mon sac (n'oubliez pas l'assiette)
Un bon morceau de saucisson fumé :
Il n'avait pas, ma foi, l'air trop charmé.
— Monsieur, dit-il, nous servons à la carte,
Et rien de plus. — Il faut donc que je parte.
Mais, à propos, votre prix ? — Quinze francs.
— Bien grand merci, Monsieur, et puis je prends
D'abord la porte et l'escalier ensuite.
J'arrive en bas éreinté de ma fuite,
Et je m'enfile en un café voisin
Où je trouvai mes trois décis de vin.

J. BESANÇON.

Onna bouébetta que sâ sè reveri.

La bouébetta à Andrien, 'na petita botta de trâi
âo quatre ans, a dza tant dè malice, tota petita que
l'est, que le rivè lè elliou âi grantès dzeins et que
po avâi dè cein que l'a einviâ, le lè sâ dza eimbé-
guinâ, sein ein avâi l'ai. L'amè bin lo sucro, cou-
meint ti lè z'einfants, qu'ont tant dè pliési à lo
croussi, kâ n'ont pas lizi dè lo laissi fondrè ; et
l'autro dzo que l'ein demândâvè à sa tanta, que lâi
ein baillivè cauquiè iadzo, sa tanta lâi fâ : Tiens !
mais si tu m'en demandes encore, je ne t'en don-
nerai pas, car il fait tomber les dents. Lo lein-
dèman, la bouéba va sè froulâ vai sa tanta, grimpè
su sè dzénâo, l'eimpognè pè lo cou et la cajolè dâo
mi que le pâo ; mà sein pipâ lo mot.

— Eh bien ! que dis-tu, ma chérie ? lâi fâ la tanta
ein la caresseint.

— Oh ! ze ne dis rien, et ze te demande pas du
sucre au moins ! repond la petita sorcière, ein la
vouaiteint avoué dâi ge qu'ein desont mé què sè
parolès.

La tanta ne put s'eimpatsi dè fèrè 'na bouna re-
caffâie, et vo laisso à peinsâ cein que le fe, kâ vo
sédè prâo coumeint sont lè tantès avoué lè petits
z'einfants.

Boutades.

Deux Lausannois étaient allés rendre visite à un
ami commun à Vallorbes. Ce dernier les accompa-
gna au Pont, pour leur faire voir le nouveau che-
min de fer, qu'ils ne connaissaient pas encore, et
leur offrit un excellent dîner chez M. Edgar Rochat,
à l'hôtel de la Truite, dîner qui fut abondamment
arrosé.

Au retour à Vallorbes, l'ami les engagea à cou-
cher chez lui, leur promettant, pour le lendemain,
une intéressante promenade dans les environs.

Les Lausannois, enchantés de la première jour-
née, acceptèrent, ce qui ne plut guère à l'épouse de
leur ami.

Durant la nuit, ils entendirent, à travers une
mince paroi, la femme qui grondait le mari et lui
reprochait sa légèreté : « Tu ne sais éviter aucune
occasion de boire, lui disait-elle d'un ton navré, tu
perds ton temps, tu ne feras jamais rien, rappelles-
toi de ce que je te dis. C'est indigne, une conduite
comme ça !... »

— Veux-tu me laisser dormir ! répond le Vallor-
bier, agacé par cette leçon. Vois-tu, si ces messieurs
n'étaient pas là, dans la chambre à côté, je te don-
nerais une volée dont tu te souviendrais !

L'un des Lausannois, qui avait tout entendu, co-
gne la paroi et lui crie : « Ne te gênes pas, fais seu-
lement comme si nous n'étions pas là ! »

Examens de recrues. — Le colonel de recrutement,
vieux grognard, voyant entrer un gros garçon por-
tant une veste de milaine brune, et chaussé de gros
souliers ferrés, croit avoir affaire à un citoyen de
l'Oberland.

— Was wohlen sie ? lui dit-il.

La recrue reste immobile et bouche béante.

— Was wohlen sie ? donnerwetter ! reprend le
colonel avec humeur.

— Aloo ! répond le jeune paysan d'un air ébahi,
est-ce que n'y a personne qui s'y parle français ?...

Concert d'orgue. — Nous apprenons avec
grand plaisir que M. Blanchet, organiste, donnera,
mardi 11 septembre, à 8 h. du soir, un concert d'or-
gue dans le temple de Saint-François, avec le con-
cours de Mademoiselle Baldo, cantatrice des Concerts
des conservatoires de Paris, de Bruxelles et des Con-
certs Colonne. Les amateurs d'orgue ne manqueront
pas de profiter de cette rare occasion, car ce n'est
que dans un concert d'orgue proprement dit que
l'on peut juger des ressources de ce bel instrument.

Questions et réponses. — Il n'y a qu'une solu-
tion au problème de samedi qui exige que tous les
enfants soient considérés comme ayant des âges différents,
puisque tous sont nés à des intervalles de deux ans.
Le cas de jumeaux ne peut donc être admis. — Réponse :
2 garçons de 5 et 15 ans ; 4 filles de 7, 9, 11 et 13 ans.
Nous avons reçu plus de 50 réponses justes, et la prime
est échue à M. Jules Burnat, à Lausanne.

On nous propose le problème suivant :

*Trois abbés boivent du champagne en abondance, à
l'heure de minuit, dans un pré. On demande la contenance
du pré et sa valeur.*

Prime : 100 cartes de visite.

L. MONNET.

Une dame seule, habitant un bel appartement dans un
beau quartier de Genève, prendrait en pension une per-
sonne âgée à qui l'on donnerait des soins si le cas l'exi-
geait. — S'adresser D. M. 105. P. restante, Genève.